

N^o 9.

Note de Mad.^{me} la fond, femme de Charge.

179

Etats Emergés de personnes attachées au service de l'École
pendant l'année 1806.

174

et janvier 1807



... 18... 30
 ... 01... 16
 ... 02... 50
 Supp^o... 80
 ... 01... 56
 ... 03... 00
 ... 02... 08
 ... 00... 80
 ... 00... 80
 30... 94
 ... 18... 90
 ... 00... 50
 ... 02... 00
 ... 01... 70
 livre... 01... 50
 ... 01... 40
 ... 01... 60
 ... 02... 00
 ... 00... 40
 30... 00
 ... 16... 85
 ... 00... 50
 ... 01... 00
 ... 01... 70
 ... 01... 44
 ... 00... 76
 ... 00... 70
 ... 00... 19
 ... 00... 72
 ... 01... 00
 ... 00... 91
 ... 02... 50
 ... 02... 00
 30... 27

73
30
20
123

155
174

70
112
182
70
876

Garde malade

Etat Emergent des personnes attachées au service de l'École
pendant l'année 1806.

et janvier 1807

174



VI. Les propriétés particulières seront respectées et mises sous la protection de S. M. l'Empereur des français et Roi d'Italie.

VII. Les effets des individus, faisant partie de la garnison, ne pouvant point être tous emportés à la fois, il sera fixé un terme de trois mois, à dater du jour de la présente capitulation pour que ces individus puissent faire suivre leurs propriétés, sans qu'il leur soit fait de difficultés ni qu'ils soient chargés des droits quelconques.

VIII. A dater du moment de la signature de cette capitulation, il sera envoyé un officier prussien à S. M. le Roi de Prusse, et on le munira de tout ce qui peut accélérer son voyage.

IX. Les équipages de campagne de S. M. le Roi de Prusse qui se trouvent dans ce moment à Erfurth seront envoyés de suite dans une ville occupée encore par les troupes du Roi.

Cette Capitulation comprend M. M. les Officiers généraux qui se trouvent dans la place, pour quelque cause que ce soit.

A Erfurth le 15 Octobre 1806, à 11 heures du soir.

(L.S.) Signé, CHARLES DE PRUESCHENEK. Signé, HYPOLITE PREVAL.



N. L. J. et J. Bin
du Médain 30
et du Financier 20.

et en l'un des M. L. J. et J. Bin
pour la partie des mois de Janvier
et février 1807 d'attribution
de son mari.

VI. Les propriétés respectées.

VII. Renvoyé au premier article; seulement les soldats ne seront privés de leurs habres.

VIII. Accordé.

IX. Cet article sera soumis à S. A. I. le prince Joachim grand Duc de Cleves et de Berg.

175 bis

7. BOLLETTINO DELLA GRANDE ARMATA

Weimar 16. Ottobre 1806.

Il Gran Duca di Berg ha circondato Erfurth il di 15. nella mattina. Li 16. la Piazza ha capitolato. Con questo mezzo quattordici mila uomini, dei quali ottomila feriti, e sei mila sani, sono stati fatti prigionieri di guerra: Trà questi vi sono il Principe d' Orange, il feld-Marescial Moellendorf, il Luogo Tenente Generale Larisch, il Luogo Tenente generale Craver, i Generali Maggiori Leffave, e Zveiffel. Un parco di cento venti pezzi di Artiglieria con tutte le sue provisioni è egualmente caduto in nostro potere (qui unita la capitolazione d'Erfurth) si raccolgono tutti i giorni dei Prigionieri.

Il Re di Prussia ha inviato un Ajutante di Campo all'Imperatore con una lettera in risposta di quella, che l'Imperadore gli aveva scritta prima della battaglia; Ma il Rè di Prussia non ha risposto che dopo. Questo contegno dell'Imperatore Napoleone era simile a quello tenuto coll'Imperatore di Russia prima della battaglia di Austerlitz; Egli dice al Re di Prussia: il successo delle mie armi non è incerto; Le vostre truppe saranno battute, ma ne costerà il sangue de miei figli; se questo potesse essere risparmiato mediante un qualche accomodamento compatibile con l'onore della mia corona, non vi sarà cosa, che io non faccia per risparmiare un sangue tanto prezioso. Non v'è che l'onore che ai miei occhj sia ancor più prezioso del sangue dei miei Soldati.

Sembra che gli avanzi dell'Armata Prussiana si ritirino su Magdebourg. Di tutta questa immensa, e bella armata non se ne riuniranno che gli avanzi.

CAPITOLAZIONE della Città, e Cittadella di ERFURT fatta trà il Sig. Colonnello PREVAL uno dei Comandanti della Legione d'onore munito della plenipotenza di S. A. R. il Principe GIOACCHINO Granduca di Berg, e di Cleves, Luogotenente di Sua Maestà l'Imperadore de Francesi, Re d'Italia da una parte; e dall'altra il Signor Maggiore PR LESCHENEK, Comandante della Città, e Cittadella d'Erfurth, egualmente che del Forte Cyriaxbourg per Sua Maestà il Rè di Prussia.

DOMANDA

1. La Guarnigione uscirà li 17. Ottobre con li onori della guerra, con l'armi, effetti, e bagagli comprensivamente i cannoni di Battaglione, le batterie di campagna, i forni, e il treno dell'Armata. Marcerà questa a tamburro battente, bandiere spiegate, e miccio acceso per andare alla Città più vicina dei Stati di S.M. il Rè di Prussia, a Halle.

RISPOSTA

1. Li Posti saranno occupati subito dalle Truppe di S. M. l'Imperatore, e Rè dimani 16. Ottobre 1806. a mezzo giorno. La Guarnigione uscirà con armi, bagagli, bandiere spiegate, e cannoni di battaglione; Depositerà le armi sulla spianata della Piazza, e sarà prigioniera di guerra. I Signori Officiali riterranno la loro spada, e i loro equipaggi; Rientreranno in Prussia a loro parola di non servire o

IX. Cet article sera soumis à S.A.I. le prince Joachim grand Duc de Cleves et de Berg.
Roi.

es Officiers généraux qui se trouvent dans la place, pour
meures du soir.

JESCHENEK. Signé, HYPOLITE PREVAL.



N. B. et J. B. B. B.
du Médecin 30^l
et du Chirurgien 20.

et un peu de M. P. S. S. S.
pour la partie des mois de Janvier
et Février 1807 du présent
de la main.

N. 4.

176

Lo qui sotto ho ricevuto trenta scudi, per l'annuo onorario di medico, per l'assistenza prestata ai Sig. Pensionati dell'Accademia delle Belle Arti della Royale Accademia di Francia.

Roma 6. Nov. 1806.

D. N. Martelli

L. 30 = 00

177

Io qui sott. ho ricevuto dal Sig. Succi Direttore della Scuola delle Belle Arti dell'Impero
Francese in Roma scudi venti moneta che sono per l'assistenza prestata in qualita'
ta' di Chirurgo agli Individui di D. Scuola nell'anno scorso. In fede a qto di 15

Ottobre 1806 =

Dico 20 = mlt

N. 5

Pietro Maggi Ch. m. j. j.

N. S. bin

178

Je soussigné reconnais avoir reçu de Monsieur Paris Directeur
provisoire la somme de cent vingt et un piastres et dix bajocchi
pour la portion du traitement de feu mon mari. Directeur
de l'École Impériale des beaux Arts, qui est relative au
mois de Janvier 1809 et au dix premiers jours de février.
Rome le cinq Mars 1809.

V. Suvée

N.º 9.

Note de Mad.^{me} la fond, femme de Charge.

Mois de Janvier, 1806.

pour le caffè, sucre, chocolat, bougies	15	00
coises pour conduire	02	96
de la biese pour l'Academie	04	00
Des petits medicaments, opium, theriaque		
the, tra. eau de vie	02	80
pour mois de garde de M ^{lle} Eggenville, affligé de la goutte	15	00
via huit ballais	01	80
une brosse	00	50
pour la facon et la paille de la pot	02	00
Repassage des couteaux	00	60
pour fouu et verrin	01	00
	45	66

Fevrier

pour les provisions. Gros	14	15
pour vin étranger d'ordonnance de Medecin	03	01
Racomodage de la livrée	04	00
Repassage de la Chapeaux des Domest.	01	00
pour de la fayence ordinaire	00	80
pour garde malade	02	00

Mars.

pour les provisions	18	50
pour la biese pour le model	01	50
Vin étranger d'ordre de medecin	03	00
3 Caraffes et 30 gobblets	02	00
plumots	01	00
une platte de fayence et le pot	00	70
petits medicaments	01	80
racomodage de couteaux	00	50
filz et rubans	00	50
	29	50

Mois d'Avril, 1806

Pour les provisions	18	30
Eau de vie et vin étranger	01	16
de la chandelle	02	50
fayence 2 Caraffes, vers de lampe	00	80
provisions de Balbais	01	50
Garde malade	03	00
petits medicaments	02	08
filz, rubans et clous	00	80
Collier du Chien	00	80

Mai

	30	94
Provisions	18	90
2 bocaux de verre	00	50
pour travail de croiseurs	02	00
pour de la chandelle	01	90
pour une bassinoire de Cuivre	01	50
3 bottles des cannes d'osier, &c.	01	40
petits medicaments	01	60
Garde malade	02	00
une Eponge	00	40

Juin

	30	00
Pour la provision	16	85
meche pour les lampes	00	50
Vin de Florence pour Malade	01	00
Eau de fleurs d'orange et opium	01	70
Chandelle	01	44
racomodage d'un suet et baril	00	76
racomodage de 8 chaises	00	70
pour de la cendre de fougere	00	19
fayence	00	72
4 charrettes de fumier pour le Jardin	01	00
5 bottles de jone et de cannes	00	91
racomodage des livrés	02	50
Garde malade	02	00
	30	27

179633
Juillet 1806

Provision	16. 94
deux flambeaux pour conduire	04. 64
Vin Etranger	00. 40
aux crocheteurs	02. 00
Cannes et fone p. le jardin	02. 00
chandelles	01. 00
garde malade	01. 00
petits medicaments	02. 20
cordes pour le pui	02. 37
raccomodage de Seringue	00. 20
provision des balais	01. 20
un balais de crins	01. 20
raccomodage des chaises	01. 30

36...89
Aoust

provision	15. 49
Vins Etrangers p. malades	01. 00
chandelles	01. 50
cadeau d'usage au mouli	02. 00
une tire bouchon	00. 20
deux plumeaux pour la galerie	01. 60
Six couteaux pour les pensionn.	00. 75
100 petits balais	00. 50
port a des saquins	02. 80
petits medicaments	03. 00
garde malade	04. 00
Fils et rubans	00. 25

31...09

Septembre 1806.

provision	18. 75
Vins Etrangers ordre du medecin	02. 85
Eau de vie et de fleur d'orange	00. 80
12 livres de chandelle	01. 20
une culiere a soupe et deux amigne	
pour la table des m. les pensionn.	01. 25
Six pots de chambre	00. 90
de la naige pour les malades	01. 00
Bouchons	00. 15
Raccomodage de Livre	03. 00
pannier pour mettre les fruits	01. 60
garde malade	04. 00

35...50
Octobre

provision	14. 55
12 livres de chandelle	01. 20
2 plaques de marbre pour les seringues	00. 80
petits medicaments	02. 00
garde malade	04. 00

22...55

Novembre

provision	15. 25
Vins Etrangers ordre du medecin	02. 00
Eau de vie & d'orange	00. 40
24 livres de chandelle	02. 40
une lampe de Cuivre et 3 meches	01. 50
manche pour chokolatier	00. 08
Complet de jeu de loto et des dames	01. 32
12 balais	01. 80
une Caraffe	00. 10
petits medicaments	02. 00
garde malade	04. 00

30...85

Decembre 1806.

Provision	14	81
Vins Etrangers d'ordre du meuecin	03	30
Eau de vie et d'orange	00	36
12 livres de chandelle	01	20
fil et rubans	00	66
1 jeu des dames	01	80
Indienne pour recouvrir une couverture	00	
code p. tier de l'au et une chaîne p. le même	01	30
12 Coureaux pour M. ^{rs} les pensionn ^{es}	01	80
ports des lettres, papiers & autres	01	59
2 paires des barres de fer p. des lits	05	20
liège Et lampes	00	35
8 concolines et brots de sypence	01	60
13 pots de chambre	01	30
petits medicaments Sirops et tisane	01	15
garde malade	00	00
L'argent du mois porté de chez le banq.	00	10
	40	52

non argent